



ÉLECTIONS ORDINALES 2025

**DONNEZ
DE LA VOIX**

DU RÔLE DU CONSEILLER ORDINAL

Être conseiller ordinal,
c'est notamment :

Représenter le Conseil
de l'Ordre sur délégation
du président

Étudier les demandes
d'inscription au tableau
des pharmaciens qui seront
délibérées en Conseil

Contribuer à
l'évolution de la
profession en
participant à des
groupes de travail
sollicités par les
autorités de santé,
pour assurer des
conditions maximales
d'accès aux soins
pour les patients

Contribuer
au dialogue
entre l'institution
et les confrères



Renforcer le lien entre
les professionnels
et les jeunes,
en contribuant
aux relations
entre la faculté
et les étudiants

Instruire les plaintes,
siéger en chambre
de discipline
et en section
des assurances
sociales

Débattre et délibérer
des questions relatives à l'exercice
des métiers de la pharmacie dans
des instances représentatives
nationales mais aussi à l'échelle
européenne et internationale

Être à l'écoute
des confrères sur
le terrain pour
les accompagner
dans leur exercice

Être conciliateur
dans le cadre
de procédures
disciplinaires